

Séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 à 20h30.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEBEE

Absents excusés : Laurent Cherruault procuration Chantal CHESNEAU

1. Validation d'un règlement intérieur pour les temps d'activités périscolaires

Le règlement intérieur pour les temps d'activités périscolaire est présenté par Amélie Viel, coordinatrice enfance-jeunesse. Ce règlement sera signé par les parents, les encadrants et les enfants.

Ce règlement est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

Pour information : il y a 12 intervenants pour l'école publique et 5 pour l'école privée.

2. Validation du temps de travail hebdomadaire annualisé – d'un agent – Adjoint d'animation passage de 10/35^{ème} à 28/35^{ème}

La prise de responsabilité d'Amélie Viel comme coordinatrice enfance-jeunesse et son intervention à la cantine conduit à augmenter son temps de travail.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

3. Validation d'avancement de grade – après avis favorable de la commission paritaire- transformation des postes suivants :

a. Adjoint technique de 1^{ère} classe

b. Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe

c. Agent spécialisé principal de l'école maternelle 1^{ère} classe

Mr Herrault étant concerné par le troisième poste ne participe pas au vote.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

4. Validation de la Convention de mise à disposition et participation aux frais (électricité, eau ménage...) de l'école privée dans le cadre des animations des temps d'activités périscolaires

Une convention est proposée par l'école privée pour définir les modalités de fonctionnement des TAP pour l'école privée. La mise à disposition des locaux est faite à titre gracieux mais une participation est demandée pour l'eau, l'électricité et le ménage.

La proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

5. Validation de prêt à titre temporaire et exceptionnel de jeux de la ludothèque dans les bibliothèques de la Communauté de communes

L'objectif est de mettre quelques jeux en prêt pour trois semaines dans les bibliothèques de la Communauté de Commune pour faire connaître la Ludothèque de Coësmes.

La proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

6. Validation d'une demande de diminution du montant du loyer de la supérette- (partie commerce)

Une habitante de Coësmes serait intéressée pour la reprise de la Supérette et du logement associé. Pour faciliter l'équilibre de son budget elle souhaiterait une diminution du montant du bail commercial pour une durée limitée.

Il est proposé une diminution de 100 € du bail commercial sur une durée de 18 mois non reconductible.

La proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

7. Validation d'une demande du syndicat d'électrification (SDE35) pour la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique au lieu-dit la poltière

Le SDE35 souhaite implanter un transformateur au lieu-dit la Politière sur un délaissé communal.
La proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

8. Validation du Résultat de la consultation –choix d'un Architecte pour la construction de deux nouvelles salles de classe

Deux architectes ont répondu à la consultation lancée pour la construction de deux nouvelles salles de classe (Cabinet Claire Gallais et cabinet Louvel) et une étude de faisabilité pour le transfert de l'ensemble des salles de classes vers le site de l'actuelle école maternelle. Le cabinet Louvel obtient une meilleure note globale et propose un montant de 25600 € HT pour l'étude (faisabilité, OPC et MOE) et un taux de 8,25% pour le suivi des travaux. Il est donc proposé d'attribuer le marché au cabinet Louvel.
Cette proposition est acceptée avec 1 vote contre, deux absentions et 12 voix pour par le conseil municipal.

9. Validation du planning des travaux et demande de dérogation dans le cadre de la mise en conformité des établissements recevant du public de la commune concernant l'accessibilité – AD'AP

Un diagnostic sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Il est légalement nécessaire d'engager les travaux. Il est possible de demander une dérogation pour étaler les gros travaux sur 6 ans. Une partie des travaux pourra être réalisée en régie.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

10. Avis sur une demande pour une plantation d'une haie bocagère à moins de 2 mètres d'une voie communale

Après débat, il est proposé de refuser les deux demandes de dérogation par rapport à la règle des 2 mètres.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

11. Avis sur l'acquisition d'une emprise de terrain – chemin au lieu-dit le Plessix

Pour faciliter la desserte des différentes parcelles du Plessix, il est proposé d'étudier la réalisation d'un chemin communal permettant de relier l'ensemble des propriétaires. Il est pour cela nécessaire d'étudier l'acquisition d'une bande de terrain permettant cette desserte.

Cette proposition est acceptée par le conseil municipal par quatorze voix pour et une abstention.

12. SMICTOM – Validation du rapport d'activités

M le Maire présente les grandes lignes du rapport annuel du SMICTOM.
Ce rapport est validé à l'unanimité du conseil municipal.

13. CCPRF- validation du rapport d'activités – Rapport sur la mutualisation – choix sur la mutualisation de certains services (groupements de commandes)

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes est présenté par M le Maire.
Ce rapport est validé à l'unanimité du conseil municipal.

Suite aux travaux sur la mutualisation, une convention de groupement de commandes a été proposée pour les marchés de contrôle des équipements électriques, des installations sportives, l'achat de combustibles, de matériels informatique, de balayage de rue, ...

Compte-tenu des contrats en cours au niveau de la commune il est proposé d'utiliser le groupement de commande pour le contrôle des installations sportives, le balayage des rues, l'achat de combustibles et l'hydrocurage des réseaux d'assainissement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

14. SIEFT- Syndicat des eaux –validation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le rapport du syndicat des eaux est présenté. La part de l'exploitant a augmenté de 4,6 %.

Ce rapport est à l'unanimité du conseil municipal.

La séance est levée à 00 h 15.

Le Maire,

Pour le Maire absent
Adjoint,

